



Chèque frauduleux

Par DECIBELLE

BONSOIR,

Une personne a subtilisé le chèque de mon frère lors de son envoi par la poste. Cette dernière a émis des chèques importants. Averti par la banque, mon frère a porté plainte et la banque a mis en opposition les chèques. Que va-t-il se passer par la suite ? Mon frère peut-il obtenir des dommages et intérêts de cette personne ?

Merci d'avance

DECIBELLE

Par jury34

Bonsoir,

Tout dépend.

Si votre frère a respecté les délais pour former opposition : oui, il est couvert.

Combien de temps après a-t-il formé opposition ?

Cordialement

Par DECIBELLE

Bonjour,

Mon frère a fait opposition le chèque le lendemain après avoir été averti par la banque.

DECIBELLE

Par jury34

Alors votre frère est couvert.

Les chèques n'ont plus de valeur.

Pour l'indemnisation, tout dépend si le voleur a été identifié, s'il est solvable, etc.

Cordialement